

## **Création de Smart Data Energie SA - Argumentaire**

### **1. Déroulement du déploiement et impact sur les clients**

#### **1.1. Quand est-ce que les clients se verront installer les compteurs intelligents ?**

Le déploiement dépendra de la planification de chaque GRD. Dans tous les cas, l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) les oblige d'équiper 80% des raccordement d'énergie électrique avec des compteurs intelligents d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

#### **1.2. Quid des 20% de raccordement restants ?**

L'OApEI prévoit une marge pour les cas dans lesquels l'installation d'un compteur intelligent ne ferait pas de sens, notamment au niveau du ratio coût-bénéfice. Il s'agit par exemple de bâtiments isolés comme les chalets de montagne.

#### **1.3. En tant que client, comment puis-je savoir quand mon compteur intelligent sera installé ?**

Chaque GRD définit son propre planning et il pourrait mettre à disposition un outil d'information. Cependant, il n'y a pas d'obligation à ce sujet.

#### **1.4. La pose du compteur intelligent va-t-elle engendrer des coûts pour les clients ?**

L'installation des compteurs intelligents se fait entièrement aux frais des GRD.

#### **1.5. Le déploiement à large échelle causera-t-il la perte d'emplois ? Allez-vous licencier tous les releveurs de compteurs ? De combien de places de travail s'agirait-il ?**

En principe, il n'y aura pas de « perte » d'emplois mais un changement de type d'activité et du profil requis. Les futurs emplois nécessiteront plus de compétences que le relevé actuel des compteurs.

#### **1.6. Quel est l'avantage d'un compteur intelligent pour les clients ?**

Les relevés s'effectuant à distance, l'intervention d'un releveur de compteurs ne sera plus nécessaire. Les GRD peuvent également intervenir plus rapidement sur le réseau en cas d'anomalie. De plus, les données sont relevées beaucoup plus souvent (avec certains compteurs même en temps réel), ce qui rend la facturation beaucoup plus précise. Les factures sont établies sur la base de données réelles. Il n'y aura plus d'acomptes basés sur des estimations, ce qui évite les rattrapages ou les remboursements.

Autre avantage, les clients peuvent avoir accès à leurs profils de consommation, identifier des potentiels d'économie et adapter leur comportement en conséquence pour faire baisser leur facture d'électricité. Les propriétaires de maisons équipées avec des panneaux solaires peuvent également suivre leur production.

**1.7. Les nouveaux compteurs émettent-ils des ondes ? Y a-t-il un risque pour la santé ?**

Raccordé principalement à la fibre optique ou à un réseau fixe ne nécessitant pas de communication sans fil, les compteurs intelligents émettent très peu d'ondes – en général, moins qu'une plaque à induction. Il n'y a donc aucun risque pour la santé.

**1.8. La création de Smart Data Energie SA permettra à mon fournisseur d'électricité des économies d'échelle. Est-ce que comme consommateur, je profiterai de cette économie ?**

Les tarifs du réseau sont 100% régulés et répondent à des normes strictes, dont la mise en œuvre est surveillée par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Les économies d'échelle obtenues grâce à la mutualisation des coûts au travers de Smart Data Energie bénéficieront évidemment aux consommateurs finaux.

**1.9. Mon nouveau compteur aura besoin d'un nouveau raccordement pour transmettre automatiquement les données à mon fournisseur d'électricité. Qui va le payer ?**

Les compteurs intelligents se connecteront à la plate-forme gérée par Smart Data Energie en utilisant principalement le réseau de fibre optique ou un réseau fixe exploité par le fournisseur. Cela se fera évidemment sans aucun coût pour le client. Dans certains cas, les compteurs se connecteront de manière autonome par le réseau de téléphonie mobile, également sans coût pour le client.

**1.10. Si mon fournisseur d'énergie doit raccorder ma maison à la fibre optique pour installer un compteur intelligent, pourrais-je profiter de l'occasion pour bénéficier d'autres prestations liées à la fibre optique (notamment services télécom) sans devoir payer les frais de raccordement ?**

En principe, le GRD ne raccorde pas une maison à la fibre optique uniquement pour raccorder un ou des compteurs. Donc, normalement, ce type de raccordement est réalisé pour les services multimédia.

**1.11. Est-ce que la technologie 5G joue un rôle pour le SmartMetering ?**

Il s'agit de la nouvelle génération technologique pour la téléphonie mobile et les données. Elle peut être utilisée mais n'est absolument pas indispensable au déploiement du SmartMetering.

**1.12. Que se passera-t-il si je refuse l'installation d'un nouveau compteur intelligent ?**

Chaque client conserve la possibilité de refuser l'installation d'un nouveau compteur intelligent. Dans ce cas, l'ancien compteur devra toujours être relevé manuellement. Cela a évidemment un coût, qui deviendra de plus en plus élevé au fur et à mesure de la raréfaction des anciens compteurs, car l'infrastructure nécessaire ne servira alors qu'à un nombre de clients de plus en plus restreints. Ces surcoûts seront alors facturés au client, comme le demande la législation.

**1.13. Les compteurs actuels sont encore en parfait état de marche pour la plupart. Le fait de les changer ne va-t-il pas à l'encontre de la volonté de protéger l'environnement ?**

Le changement des compteurs correspond à une volonté de la Confédération qui oblige les GRD d'équiper 80% des raccordement d'énergie électrique avec des compteurs intelligents d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

**1.14. Pourquoi êtes-vous opposé à la libéralisation complète du système de mesure prévue par la nouvelle loi fédérale sur l'énergie ?**

L'idée du Conseil fédéral est de favoriser l'innovation et la création de communautés d'autoconsommation. Nous soutenons les deux objectifs, mais nous ne considérons pas la libéralisation du système de mesure nécessaire pour les atteindre. Au contraire, elle serait notamment contreproductive en termes de processus et de coûts. En autorisant des tiers à installer des appareils de mesures en assumant les mêmes fonctions que celles du GRD, mais sans que les fournisseurs soient soumis aux mêmes exigences légales que les GRD, les fournisseurs tiers pourraient proposer leurs services uniquement dans les zones densément peuplées à forte rentabilité, alors que les GRD devraient assurer l'approvisionnement des zones rurales et peu rentables. De plus, la nécessité de définir de nouveaux processus pour le contrôle la transmission des données aux GRD qui devraient continuer à assurer la facturation entraînerait une charge supplémentaire considérable qui serait disproportionnée au regard du volume de marché potentiel. Tous ces éléments engendreraient une augmentation des coûts pour les GRD qui se traduirait à son tour par une hausse des tarifs du réseau pour les consommateurs finaux.

D'ailleurs, des expériences faites avec la libéralisation des mesures dans des pays comme l'Autriche ou les Pays-Bas, montrent qu'aucun marché compétitif n'était créé dans le domaine des mesures. En Suisse, il est fort probable que les objectifs d'une libéralisation des mesures ne seront pas atteints non plus.

## **2. Protection des données**

**2.1. Avec l'arrivée des nouveaux compteurs intelligents, est-ce que la protection de mes données est garantie ?**

Les nouveaux compteurs transmettront leurs données à une plate-forme gérée par Smart Data Energie SA. Cette plate-forme, commune aux partenaires qui ont fondé Smart Data Energie, sera conçue avec le plus haut degré de confidentialité et de sécurité des données, dans le respect du droit suisse. La plate-forme garantira la séparation des données et une étanchéité entre les données de chaque partenaire.

**2.2. Quel est le degré de détail des informations transmis par le compteur intelligent ? Mon fournisseur d'énergie saura-t-il à quel moment j'ai utilisé quel appareil ?**

A l'heure actuelle, les compteurs transmettent uniquement la quantité d'énergie consommée dans un intervalle défini (normalement au quart d'heure). Il n'est pas possible de savoir quel appareil a engendré la consommation, bien qu'on puisse formuler des hypothèses – à midi, il est par exemple fort probable que la consommation provient des appareils de cuisine. Mais les fournisseurs d'énergie utilisent déjà ce genre de prévision aujourd'hui pour calculer les courbes de charge. Les compteurs intelligents en amélioreront simplement la précision.

**2.3. Les GRD demanderont-ils l'accord de leurs clients pour le traitement et l'utilisation des données ?**

Une charte d'utilisation des données sera proposée par les GRD. Dans tous les cas, l'ensemble des lois suisses concernant les données et leur utilisation seront respectées.

**2.4. Mon fournisseur d'électricité saura bientôt tout de mes habitudes de consommation. Que va-t-il faire de ces données ?**

En aucun cas, le fournisseur d'électricité ne transmettra plus loin les données de ses clients. Il les utilisera pour en tirer des enseignements sur les habitudes de consommation d'énergie, sur la répartition des pics de consommation dans la journée. Cela permettra de mieux planifier les besoins en électricité et d'anticiper les évolutions de la demande, afin que l'offre en électricité y réponde en tout temps.

**2.5. J'ai déjà entendu parler de tarification dynamique. Est-ce que les données récoltées au travers des nouveaux compteurs intelligents favoriseront cette nouvelle approche de la tarification ?**

L'éventuelle introduction d'une tarification dynamique, qui évolue selon les moments de la journée selon la demande en électricité, n'est pas pour demain. L'état actuel de la législation ne le permet pas. Il est par contre correct de dire que la tarification dynamique ne serait pas possible sans une connaissance accrue de la consommation de chaque client, connaissance qui est fournie par les nouveaux compteurs intelligents.

**2.6. Comment assurez-vous que le système ne pourra pas être hacké ?**

La plateforme SD Energie sera sécurisée au maximum mais il ne s'agit pas d'une assurance à cent pourcent.

**2.7. Votre projet fait partie du programme Microsoft FastTrack. Est-ce qu'il y a un risque que mes données se retrouvent dans un cloud de Microsoft ou sur un serveur à l'étranger ?**

Les données seront stockées uniquement en Suisse. Le programme FastTrack n'a rien à voir avec le stockage des données, mais il nous donne accès à des compétences pointues d'ingénieurs.

**2.8. En France, les compteurs Linky étaient l'objet de vives critiques. Une telle situation risque-t-elle de se reproduire en Suisse ?**

Les controverses autour des compteurs Linky concernaient principalement la protection des données. En effet, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a reproché aux fournisseurs Engie et EDF de ne pas recueillir le consentement des particuliers relativement à leurs données de consommation, en conformité avec les règles légales.

Nous sommes conscients de l'importance de la sécurité des données et de la transparence et nous mettrons tout en œuvre pour les garantir. Nous sommes confiants qu'en expliquant notre démarche, les clients y adhéreront.

### **3. Smart Metering, Smart Grid et économies d'énergie**

**3.1. Avez-vous des projets de Smart Grid dont le déploiement des compteurs intelligents ne constitue que la première étape ?**

Avec l'augmentation de la production décentralisée, notamment les panneaux solaires, la gestion du réseau représente un défi de plus en plus important. En effet, l'objectif est de rendre le réseau le plus intelligent possible pour gérer de manière efficace les flux d'énergie. Les compteurs intelligents sont la condition de base pour le développement d'un réseau intelligent (Smart Grid), mais ce dernier va encore beaucoup plus loin. Il s'agit d'un thème sur lequel tous les GRD travaillent intensivement.

**3.2. Avec le compteur intelligent, mon fournisseur d'énergie sera-t-il en mesure de couper certains de mes appareils électriques à distance ?**

Les compteurs intelligents ne permettent pas de contrôler des appareils individuels à distance. Le fournisseur d'énergie ne sera donc pas en mesure de couper ni d'allumer des appareils électriques chez les clients.

**3.3. Les compteurs intelligents permettront-ils d'utiliser mes appareils pour faire du réglage de réseau ?**

Les appareils électriques dans une maison standard ne sont pas assez puissants pour faire du réglage de réseau. La seule possibilité d'utiliser des éléments décentralisés pour le réglage serait d'exploiter les batteries des voitures électriques quand celles-ci ne sont pas utilisées. Mais même cette possibilité doit encore être évaluée précisément, puisque les batteries ne sont en principe pas conçues pour être chargées et déchargées de cette manière.

**3.4. Il existe un effet bien connu (effet rebond) selon lequel les économies d'énergie initialement prévues par l'utilisation d'une nouvelle technologie sont partiellement ou complètement compensées parce que les utilisateurs adaptent leur comportement. Au final, les compteurs intelligents vont-ils engendrer une augmentation de la consommation électrique ?**

Il est vrai que les technologies plus efficaces engendrent souvent une utilisation plus insouciante chez les consommateurs. Toutefois, les compteurs intelligents ne diminuent pas automatiquement la consommation, mais favorisent une prise de conscience chez les utilisateurs. En se rendant compte du potentiel d'économies – aussi financières – qu'ils peuvent réaliser, les utilisateurs peuvent adapter leur comportement pour consommer moins.